

	QUESTIONS-REponses N°4 COMPLEMENTS EN COURS DE CONSULTATION

Le 15 octobre 2026,

Objet : Concession de service pour l'exploitation et la gestion de la librairie-boutique du musée de l'Air et de l'Espace.

N°	QUESTION	REponse
1	Mémoire technique et annexes : Le règlement de consultation prévoit un mémoire technique d'au plus 20 pages. Pouvez vous nous confirmer si cette limite inclut également les annexes demandées ou utiles à l'analyse de l'offre, notamment les listes détaillées de produits, fiches techniques produits et aménagements, dossier de presse, fiches techniques des caisses, compte d'exploitation prévisionnel et autres tableaux financiers ? Dans le cas contraire, pourriez-vous préciser les documents pouvant être présentés hors pagination ?	Les 20 pages concernent le mémoire technique et les documents associés : compte d'exploitation prévisionnels, tableaux financiers, ainsi que le dossier de presse. Les fiches techniques détaillées de produits, fiches techniques de caisse... sont à placer dans les annexes et ne comptent pas dans les 20 pages.
2	Présentation du compte d'exploitation prévisionnel : Le règlement demande un compte de résultat prévisionnel sur huit années d'exploitation. La concession débutant le 1er février 2027, souhaitez-vous une présentation par années contractuelles, de février à janvier, ou par exercices civils, avec proratisation des exercices 2027 et 2035 ?	Par exercice civil avec proratisation pour 2027 et 2035.
3	Ventilation des données économiques historiques : Serait-il possible de disposer, pour les exercices disponibles, d'une ventilation du chiffre d'affaires entre librairie, boutique, ventes en ligne et ventes spécifiquement liées au SIAE ? Si disponibles, les données de marge brute ou d'achats de marchandises par grandes familles de produits pourraient-elles également être communiquées ?	Le CA est composé comme suit : - Souvenirs 21,08% - Textile 6,23% - Pilote (rayon professionnel) 20,98% - Maquette 19,13% - Librairie-papeterie 16,10% - Enfant 16,49% Il n'y a pas de vente en ligne à ce jour.
4	Conditions commerciales des produits du Musée : Pour les ouvrages, produits dérivés et autres références édités directement par le Musée ou ses partenaires et que le concessionnaire sera tenu de commercialiser, pourriez vous préciser les conditions d'achat ou remises commerciales actuellement applicables ?	C'est le concessionnaire actuel qui édite les produits dérivés du Musée. Concernant les ouvrages, le concessionnaire actuel se fournit auprès des diffuseurs aux conditions libraire convenues avec eux.

5	Stocks et biens de retour : Pourriez-vous préciser le régime applicable en fin de concession aux stocks de produits logotypés « musée de l’Air et de l’Espace » ou plus généralement liés à l’image et à la promotion du Musée : propriété du stock, valorisation, éventuelle reprise et modalités d’indemnisation du concessionnaire ?	La valorisation actuelle du stock de produits logotypés MAE est estimée à 38 198,51€
6	Reprise du personnel : Pouvez-vous confirmer le périmètre exact des salariés susceptibles d’être concernés par une reprise et, dans la mesure du possible, communiquer les éléments complémentaires nécessaires à l’évaluation du coût employeur complet : charges employeur, primes effectivement versées, congés acquis, éventuels avantages ou autres éléments contractuels ?	Les informations figurent en annexe 9.
7	Charges d’exploitation : Serait-il possible de disposer du montant des charges effectivement refacturées au concessionnaire au cours des trois derniers exercices, ainsi que de leur ventilation entre charges communes et privatives ?	4 565,36€HT annuels
8	Plateforme e-commerce : Quelle est la date attendue de mise en production de la plateforme e-commerce en marque blanche ? Existe-t-il actuellement un nom de domaine, des contenus, données produits, historiques de commandes ou autres actifs numériques destinés à être repris par le futur concessionnaire ? Le Musée attend-il par ailleurs la production d’un audit ou d’une attestation externe de conformité RGAA ?	2ème semestre 2028. Tout est à faire. Des attestations de conformité RGAA seront attendues
9	Travaux et aménagements : Le Musée peut-il préciser les mobiliers et équipements existants devant impérativement être conservés, ainsi que les éventuelles contraintes techniques déjà identifiées ? Existe-t-il un niveau d’investissement ou un périmètre de remise en état considéré comme attendu par le Musée ?	La visite obligatoire permettra au soumissionnaire de se figurer l’espace et les attendus. Les travaux souhaités par le musée concernent de l’embellissement (éclairage). Le soumissionnaire peut néanmoins faire une proposition étendue s’il le souhaite.
10	SIAE : Pourriez-vous préciser le périmètre correspondant aux données de fréquentation communiquées pendant le SIAE, ainsi que, si disponibles, les chiffres d’affaires réalisés spécifiquement pendant cette période ? Des comptoirs ou points de vente complémentaires sont-ils habituellement mis en place pendant l’événement ?	Le chiffre d’affaires enregistré par la boutique du musée pendant la semaine du SIAE représente environ 70% du chiffre d’affaires du mois de juin. Le SIAE propose plusieurs points de vente sur le salon qui sont gérés directement par lui.

11	Taux de captation : Le reporting mensuel devant intégrer un taux de captation, pourriez-vous préciser la définition et le dénominateur que le Musée souhaite retenir pour cet indicateur, notamment pendant les périodes de forte fréquentation telles que le SIAE ?	Taux de captation = nombre de clients de la boutique vs nombre de visiteurs du musée / jour
12	Garantie à première demande : L'article 8.3 prévoit que la garantie à première demande s'étende jusqu'au 31 décembre 2035. Pouvez-vous confirmer cette date au regard de la durée de huit années de la concession à compter du 1er février 2027 ?	31 janvier 2035
13	Pénalités relatives au reporting mensuel : Concernant le retard de transmission des reportings mensuels, le tableau mentionne une pénalité de 100 € tandis que le mécanisme d'application fait référence à une pénalité de 50 € HT par jour de retard. Pouvez-vous nous confirmer le montant applicable ?	100€
14	Assiette de la redevance pour les ventes en ligne : Pour les ventes réalisées sur la plateforme e-commerce, pouvez-vous confirmer les éléments entrant dans l'assiette du chiffre d'affaires servant au calcul de la redevance, notamment concernant les frais de livraison éventuellement facturés aux clients ?	Proposition à formuler par le soumissionnaire.
15	Est-il possible d'avoir un inventaire du mobilier ? Pouvez-vous confirmer que le mobilier actuel est bien un bien de retour au musée ?	Le mobilier actuel est un bien de retour. La valeur nette comptable du mobilier au 31.01.207 est de 34 414,51€. La visite obligatoire permettra de constater la nature et l'état du mobilier considéré.
16	Bonjour, il est question à l'article 3.2.1 d'échantillons. Pourriez-vous préciser sous quelles conditions ces échantillons doivent être envoyés ? Serait-il possible d'avoir un plan d'aménagement de la boutique au format PDF ou dwg ? Merci	Il n'y a pas d'article 3.2.1 concernant les échantillons. Le plan est ajouté au DCE.
17	L'article est le 3.2.1 du règlement de consultation., il est indiqué que le candidat pourra "joindre à son offre des échantillons de produits similaires., ainsi que des échantillons de produits vendus dans d'autres lieux."	Les candidats peuvent adresser leurs échantillons par voie postale à l'adresse suivante : Musée de l'Air et de l'Espace Aéroport de Paris - Le Bourget A l'attention d'Alice Charbonnier CS 90005 93352 Le Bourget cedex

18	La répartition du C.A peut-elle être explicitée avec le détail des ventes article par article pour chaque catégorie (Souvenirs, textiles, Pilote, Maquette, Librairie, enfants) ?	Nous ne pourrons pas être plus précis que la réponse à la question 3.
19	STOCK ACTUEL : Un stock de produits dérivés d'un montant de 38198 € restera à la charge du nouveau concessionnaire. Qu'en est-il des autres articles ? Ce stock sera-t-il aussi à racheter ? et si oui pour quel montant ?	Le stock de produits dérivés « musée » est à racheter, le reste du stock reste propriété du concessionnaire actuel.
20	Concernant la transition entre concessionnaire, quelle est la durée prévue de la boutique pour procéder à la passation (informatique, déménagement du sortant, emménagement de l'entrant, formation du personnel aux nouveaux articles).	L'attribution de la concession de service devrait être faite avant les vacances de Noël, le calendrier de transition sera ainsi défini début janvier.